

2 juillet 2024 Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce deuxième jour du mois de juillet de l'an deux mil vingt -quatre, à vingt heures, sont présents :

Annick Arsenault
Colette Plusquellec
Magella Grenier
Delisca Doucet
Linda Delarosbil
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire Monsieur Hazen Whitton.

La directrice générale est aussi présente.

100-2024 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

101-2024 **ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 4 et 10 JUIN 2024**

Il est proposé par Linda Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 4 et 10 juin 2024 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

102-2024 **COMPTES**

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 07-24 et 07A-24 au montant de 80 410.82\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

103-2024

RAPPORT INSPECTION - JEUX

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète les filets nécessaires au correctif du fonds d'assurance des municipalités.

Adoptée

104-2024

ADOPTION DE L'ENTENTE SUR LA DÉLÉGATION DE L'ENREGISTREMENT DES CHIENS ET LES SERVICES D'ASSISTANCE ET CONSEILS DANS LE DOMAINE DES ENJEUX ANIMALIERS

ATTENDU QUE les responsabilités des municipalités vis-à-vis des enjeux animaliers, incluant certaines dispositions des règlements portant sur les nuisances et l'urbanisme, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1) et l'article 63 portant sur les animaux errants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU QUE l'article 63 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux;

ATTENDU QUE cette entente inclut l'application de dispositions sur l'enregistrement des chiens, la perception des tarifs correspondants, et la fourniture de services de conseil et d'assistance aux municipalités sur la gestion des enjeux animaliers, dont les animaux errants;

ATTENDU QUE les attentes de la population envers le bien-être animalier ont grandement progressé, ainsi que le statut légal des animaux;

ATTENDU QUE la suspension des activités du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs (RPABDC) engendre des coûts supplémentaires pour les municipalités qui doivent intervenir seules (ex. ressources humaines et soins vétérinaires), notamment par rapport aux animaux errants;

ATTENDU QUE le financement du plan de soutien à court terme permettra de rétablir les services du RPABDC en soutenant l'embauche de ressources humaines et l'amélioration des installations actuelles, en plus de structurer un plan de soutien à long terme incluant, éventuellement, un projet de refuge animalier;

ATTENDU QUE la proposition de répartition financière entre les municipalités a été approuvée en décembre 2023 par les élus des MRC Avignon et Bonaventure;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure s'est engagée le 13 décembre 2023 à verser le montant de 79 878 \$ pour un plan de soutien au RPABDC (CM 2023-12-269) et à autoriser la signature de l'entente le 18 juin 2024 (CM 2024-05-098);

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Patricia Delarosbil et il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

QUE la Municipalité du Canton de Hope accepte la proposition d'entente 2024-2025 avec le Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers;

Que le maire Monsieur Hazen Whittom et la DG greffière-trésorière soient autorisées à signer tout document relatif à cette proposition.

Adoptée

105-2024

PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PARTAGE D'UNE RESSOURCE POUR LA STRUCTURATION DE LA GESTION DU RÈGLEMENT SUR LES CHIENS ET DES ENJEUX ANIMALIERS ET UTILISATION DES SURPLUS ANTICIPÉS

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers se termine le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la convention d'aide financière d'un montant de 182 073 \$ entre le MAMH et la MRC Avignon, gestionnaire de l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers, se termine le 27 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'analyse des dépenses effectuées et la révision des prévisions budgétaires de l'entente permettent d'identifier un surplus anticipé de 35 000 \$ au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le Comité de mobilisation sur les enjeux animaliers, réuni le 18 juin 2024, recommande aux municipalités signataires de l'entente :

- De prolonger du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 l'utilisation des contributions financières versées par les municipalités et de l'aide financière consentie par le MAMH;
- De prioriser l'utilisation des surplus budgétaires pour poursuivre et intensifier l'accompagnement des municipalités et du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs par le chargé de projet sur les enjeux animaliers;

ATTENDU QUE la prolongation de l'accompagnement par le chargé de projet enjeux animaliers permettra de faciliter l'avancement :

- De l'Entente sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers 24-25;
- Du plan de soutien à long terme au Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs incluant, éventuellement, un projet de refuge animalier;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Patricia Delarosbil et il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

QUE la Municipalité du Canton de Hope autorise la MRC Avignon à faire une demande de prolongation du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 de la convention d'aide financière au MAMH, au nom des municipalités signataires de l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers;

QUE la Municipalité du Canton de Hope autorise la MRC Avignon à utiliser les surplus budgétaires de l'entente en priorité pour poursuivre et intensifier l'accompagnement des municipalités et du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs par le chargé de projet sur les enjeux animaliers;

Que le maire Monsieur Hazen Whittom et la Dg greffière-trésorière Madame Nancy Castilloux soient autorisées à signer tout document relatif à cette proposition.

Adoptée

106-2024

DON

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse le don suivant :

Défi Alzheimer 50\$

Adoptée

Adoptée

107-2024

ACHAT THERMOPOMPE

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète une thermopompe pour la salle municipale chez HT réfrigération au coût de 5047.40 taxes incluses.

Adoptée

108-2024

RÉNOVATION PAVILLON – INVITATION

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité invite les contracteurs suivants à soumissionner pour la rénovation du pavillon:

Desroches constructions
Constructions 88
RH Constructions
Construction RPD inc.

Que l'ouverture des soumissions soit faite le 6 août 2024, 15h00.

Adoptée

109-2024

APPEL D'OFFRE - TECQ

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité va en appel d'offre sur le SEAO concernant la réfection de la Route du Quai-à-Mann.

Adoptée

110-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Patricia Delarosbil que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Hazen Whittom, maire

Nancy Castilloux,
Dir.gén

